

Utilisation outils GAFAM (Géants du WEB)

FOCUS LICENCES MICROSOFT 365

Les questions relatives à l'utilisation des solutions Google ou Microsoft nous sont posées de façon quasi quotidienne, soulignant l'importance et la sensibilité du sujet. L'enjeu principal réside dans la maîtrise des risques liés à l'exploitation des données par ces sociétés, et plus largement dans le maintien d'une autonomie stratégique et opérationnelle de nos établissements.

L'adoption d'outils tiers, notamment issus des GAFAM (Géants du WEB), pose un certain nombre de défis en matière de protection des données personnelles et de respect des principes du RGPD.

Par exemple, Microsoft 365 intègre une fonctionnalité controversée, baptisée « Connected Experiences », qui permet à l'éditeur d'analyser et d'exploiter automatiquement le contenu des utilisateurs afin d'entraîner ses modèles d'intelligence artificielle. Cette fonctionnalité est activée par défaut et repose sur une clause contractuelle conférant à Microsoft une licence mondiale et gratuite pour utiliser ces données.

Avec environ 345 millions d'utilisateurs concernés par ce paramétrage, nos établissements doivent impérativement évaluer les risques associés avant d'utiliser ces solutions. Bien qu'il soit possible de désactiver cette fonctionnalité, la procédure complexe (nécessitant sept étapes dans les paramètres de confidentialité) et interroge sur l'accessibilité réelle du contrôle des données pour les utilisateurs.

Nos établissements disposent pour beaucoup de besoins identifiés, de leurs propres outils qui permettent d'intégrer un drive sécurisé, outils de visioconférence (BBB, RENDEZ-VOUS) outil de partage de fichiers (FILESENDER) outils collaboratifs (ALFRESCO, CLOUD UGA).

Recommandations du DPO

Face aux risques liés aux solutions non souveraines, il est recommandé de :

- ✓ Privilégier en première intention les solutions internes : opter prioritairement pour des outils hébergés sur nos propres serveurs afin de conserver la maîtrise du risque et garantir la confidentialité des données.
- ✓ Favoriser les solutions souveraines : Lorsqu'une solution interne n'est pas disponible, privilégier des outils développés et hébergés dans un cadre juridique maîtrisé (open source, cloud de confiance, hébergement en France ou en Europe).
- ✓ Demander avis au DPO et RSSI avant d'utiliser une solution externe ;
- ✓ Désactiver les fonctionnalités intrusives : Lorsqu'un outil tiers est utilisé, s'assurer que toutes les options de collecte et d'exploitation des données sont désactivées par défaut.

FOCUS LICENCES MICROSOFT 365

Nous souhaitons également rappeler que, si la suite Office 365 est mise à disposition des personnels et étudiants de l'UGA, c'est **uniquement dans le cadre d'un usage personnel sur ordinateurs personnels.**

En effet, Microsoft dispose de centres de données en Europe, mais certains traitements peuvent impliquer des transferts de données hors de l'UE vers ses filiales notamment.